



Groupe de travail : Évolution des CAPN de recours en évaluation.

Ce GT avait pour but d'évoquer la suppression des CAPN de recours en évaluation dans le cadre de la politique gouvernementale de déconcentration des commissions et de la revitalisation du dialogue social en local.

La fiche présentée dans le cadre du GT, rappelle qu'à la suite de la suppression des réductions et majorations d'ancienneté pour toutes les catégories d'agents les recours ne peuvent dorénavant porter que sur les appréciations et tableaux synoptiques, ce qui limite les enjeux de la CAPN.

En effet, les directions locales sont plus à même de juger de la manière de servir des agents et auront donc l'appréciation nécessaire et suffisante pour décider de la suite à donner à un appel.

Pour la DGFIP, cette suppression présente plusieurs avantages :

- simplification des procédures et allègement des tâches pour les services RH ;
- responsabilisation accrue et dynamisation du dialogue social local ;

Tout en garantissant aux agents de continuer à bénéficier du double niveau de recours administratif : l'autorité hiérarchique et la CAPL locale.

Pour appuyer son argumentation, la direction s'appuie sur le nombre de recours déposés en 2018 qui ont été en nette diminution.

Enfin, les agents n'ayant pas obtenu satisfaction en CAPL locale pourront toujours recourir au Tribunal Administratif.

L'ensemble des OS ont manifesté leur désaccord sur cette suppression. Hormis le risque couru de perdre la neutralité, l'impartialité et l'équité pour les agents, la mise en place du RIFSEEP risque de voir ré-augmenter le nombre de recours.

La CFTC-DGFIP est résolument contre la suppression des CAPN de recours d'évaluation qui constitue une atteinte à la garantie des agents d'un examen de leur dossier d'évaluation. Pour la CFTC-DGFIP, l'harmonisation de ces évaluations est nécessaire quand on connaît les disparités entre les directions, et seule la CAPN peut la garantir. Cette suppression constitue une restriction supplémentaire des droits des agents.